



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

1er mars 2002 / volume 13 / No 6

Compte rendu de la réunion du Conseil syndical du 22 février 2002

Le Conseil syndical s'est réuni le 22 février dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

1. Élections

Des élections ont eu lieu à l'occasion de cette réunion du conseil. Francine Chaîné (école des arts visuels) et Roberta Mura (études sur l'enseignement et l'appren-tissage) ont été élues membres du Comité de la condition féminine pour un mandat de deux ans. Guy Allard (phytologie) a également été élu membre du Comité du SPUL sur la retraite pour un mandat de trois ans.

2. Lettre d'entente entre l'AESPUL et le SPUL

Le Conseil syndical a autorisé le président du SPUL à signer une lettre d'entente entre le

SPUL et l'Association des employées du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (AESPUL) touchant les mécanismes de compensation pour le travail effectué en dehors des heures prévues à la convention collective.

La salariée du SPUL qui, sur demande de la représentante ou du représentant du Comité exécutif du SPUL travaille en dehors de périodes prévues à la convention collective sera compensée pour le temps travaillé, tel qu'il est indiqué sur un formulaire de temps supplémentaire, soit par un congé ou par une rémunération selon les modalités de la lettre d'entente. La convention actuelle entre l'AESPUL et le SPUL ne prévoit que la compensation par un congé équivalent.

3. Information du président

Fonds de soutien aux activités académiques

Bonne nouvelle !

L'article 3.5.04 de la convention collective stipule que, pour l'année 2001-2002, l'Employeur doit mettre à la disposition des professeures et professeurs un fonds de soutien aux activités académiques doté d'un montant de 2 060 \$. Exceptionnellement, pour cette année, un montant additionnel de 804 \$, compris dans le montant de 2 060 \$, sera versé dans le compte des professeures et professeurs. Par conséquent, un montant de 804 \$ a été versé au compte individuel de chaque professeure et professeur.

Chacun et chacune peut facilement vérifier si elle ou il a reçu ce montant dans son compte de fonds de soutien aux activités académiques en se procurant un mot de passe (délai de 24 à 48 heures) auprès de la ou du responsable administratif de son unité, afin d'obtenir un accès au logiciel EXPLO III (pour Exploration comptable) de la gestion financière de vos comptes. Vous avez besoin d'un code d'identification ainsi que d'un mot de passe vous permettant l'accès au logiciel d'exploration comptable. Pour accéder à vos comptes, vous n'avez qu'à suivre la procédure suivante à partir du site Internet de l'Université Laval :

www.ulaval.ca

Cliquez sur :

- Services administratifs
- Services à la communauté universitaire
- Finances, service des
- www.sf.ulaval.ca
- Les services
- EXPLO III

ou bien, vous pouvez accéder directement au site EXPLO III à l'adresse suivante :

http://oraweb.ulaval.ca/fin_explo_3/owa/explo

Ensuite, vous n'avez qu'à inscrire votre code d'identification et votre mot de passe.

Négociations en cours concernant la politique sur la propriété intellectuelle

Le président mentionne que le Comité ad hoc de négociation sur la propriété intellectuelle a été convoqué le mercredi 20 février 2002, afin d'assister à une rencontre d'information qui fut animée par la vice-rectrice à la recherche, Mme Louise Filion.

Le SPUL procède également à la création de son Comité d'appui et de stratégie sur la propriété intellectuelle et est en attente de réponses de nos partenaires, soient : l'Association des dentistes cliniciens enseignants de la faculté de médecine dentaire de l'Université Laval (ADCEMFDUL), l'Association des médecins cliniciens enseignants de Laval (AMCEL), le Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université Laval (SCCCUL) et le Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL), quant à la désignation de leur représentante ou leur représentant.

Le SPUL est aussi en négociation avec les associations étudiantes (AELIÉS et CADEUL) afin d'examiner la possibilité de modifier le nombre d'étudiantes et d'étudiants membres du Comité ad hoc de négociation sur la propriété intellectuelle.

Comité de gestion des assurances collectives

Le Comité de gestion des assurances collectives a transmis à neuf compagnies d'assurance un appel d'offres pour l'assurance santé et l'assurance vie des membres du SPUL. Cette opération vise à mettre en œuvre les réformes de l'assurance santé et de l'assurance vie qui ont été adoptées en assemblée générale et qui entreront normalement en vigueur le 1er juin 2002.

De plus, ce comité a préparé un projet d'entente de délégation avec le Bureau de la retraite afin que celui-ci s'occupe de la gestion courante de nos programmes d'assurances collectives.

Programme d'accès à l'égalité

Le dossier du programme d'accès à l'égalité progresse lentement. Le président explique que nous sommes à la remorque de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)